

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 29 juin 2021

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la salle du Verger, le mardi 29 juin 2021, à 20 heures, sous la présidence de M. Gérard TRAVERS, Maire, dûment convoqué le 23 juin 2021.

Etaient présents : M. Gérard TRAVERS, Mme Nathalie FORET-VETTIER, Mme Christelle PLANCHENAULT, M. Roger GODIN, Mme Christine COMMERE, M. Pascal POIRIER, Mme Nathalie BOIZARD, Mme Karine COLLET, M. Jonathan LEBOURDAIS, M. Benjamin GAUTIER et M. Joël PLANCHENAULT.

Absente excusée : Mme Pascale MARAQUIN (donne pouvoir à Mme Nathalie FORET-VETTIER)

Absent : M. Lionel BEAUFORT

Secrétaire de séance : M. Joël PLANCHENAULT

Nbre de membres : 13
Présents : 11
Absent(es) excusé(es) : 1
Absent : 1
Pouvoir : 1
Quorum atteint : 7

Ordre du jour

☞ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ CITOYENNETÉ - ADMINISTRATIF - FINANCES :

- Remerciements aux bénévoles pour les permanences électorales
- Commission électorale
- Loyer Pétoulet
- Le Petit Local (projet extension du salon de coiffure)
- Remboursement emprunt lotissement 225 000 €
- Location logement 14 Rue des Lauriers
- Secrétariat de mairie (annonce recrutement, horaires accueil téléphonique et congés d'été)
- Plaintes (dégradations salle des Loisirs et vol d'un souffleur)
- Subventions (fonctionnement école privée – associations)
- Créances éteintes
- Participation aux frais de fonctionnement école de LAVAL
- Rappel de la législation sur le bruit
- Divagations de chiens

☞ TRAVAUX - URBANISME – VOIRIE :

- Délibération Territoire Energie Mayenne (maintenance)
- Mayenne habitat : dossiers en cours
- Travaux : dossiers en cours
- Groupement intercommunal de travaux voirie

☞ VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION :

- Mise en place des conventions avec les producteurs pour le Petit Local
- Le petit montignéen n°2 – panneau lumineux (été) – Radio

- Thermographie citoyenne (bilan)
- Bénévolat « journée du Patrimoine »
- Planning salle des Associations

☞ ENFANCE - JEUNESSE – SENIORS :

- Appel d'offres Restauration scolaire
- Socle numérique (réponse positive)
- Compte-rendu du Conseil d'Ecole

☞ LAVAL AGGLO :

- 2 Enquêtes publiques PLUI
- Conférence des territoires
- Tickets commerçants été

☞ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

- Rencontre élus – personnel communal 2/07/21 rencontre élus et agents communaux à 18h30
- Dates des prochains conseils municipaux

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 06 mai 2021

Le Compte rendu est approuvé sans observation particulière :

1- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du conseil, en application des délégations qui lui ont été accordées.

Aucune.

Exercice du droit de préemption

Date	Usage du bien	Adresse	Références cadastrales	Surface	Avis

État néant

Devis acceptés :

- ✓ Devis PF MAISON NORMAND : 430,20 € pour pose et gravure finition sur croix élévation ;
- ✓ Devis LOGICIA INFORMATIQUE : 813,60 € pour renouvellement de sauvegarde en ligne ;
- ✓ Devis TOMA Connect : 315,60 € pour installation et configuration de NomadhyS sur la tablette ;

- ✓ Devis EDITIONS PROST : 126,60 € pour l'achat de livres « à la découverte de ta commune » ;
- ✓ Devis CARREFOUR : 758,80 € pour 4 portables GALAXY avec écran et coque de protection pour les agents communaux
- ✓ Devis PROLIANS : 807,82 € pour panneaux caillebotis (sécurisation eaux pluviales – chemin des Écoliers).

Mme Nathalie FORET-VETTIER précise qu'il y a le même problème à la salle Athéna (embout de busage absent). Il s'agit d'une compétence de Laval Agglomération. Une demande sera faite auprès du service concerné.

2- CITOYENNETÉ – ADMINISTRATIF - FINANCES

Remerciements aux bénévoles pour les permanences électorales

Cette année, les élections ont nécessité 2 bureaux de vote. Il a été fait appel à des volontaires pour les 2 jours de vote. Le Conseil Municipal remercie les bénévoles pour leur volontariat sans qui le déroulement des élections aurait été difficile pour les élus.

Pour les prochaines élections, Gérard TRAVERS propose d'inviter les ex-conseillers municipaux des enfants âgés de plus de 18 ans à participer à la tenue des bureaux de vote.

Commission électorale

Suite à l'installation du Conseil Municipal, la commission de contrôle des listes électorales aurait dû être renouvelée de la manière suivante :

- 1) Dans les communes de 1000 habitants et plus pour lesquelles 2 listes ou plus ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement, la commission est composée de 5 conseillers municipaux (3 de la liste majoritaire et 2 de la liste minoritaire) ;
- 2) Un délégué de l'administration ;
- 3) Un délégué désigné par le Président du Tribunal Judiciaire, (en faire la proposition préalablement au tribunal qui fera la désignation sous forme d'une ordonnance).

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal **PROPOSE** 2 personnes qui seront tirées au sort :

- ☞ Délégués de l'administration : Chantal TRIBONDEAU et Michel HUNEAU
- ☞ Délégués Judiciaires : Jean-François DOREAU et Nathalie MANCEAU

DCM 043/JUIN/2021

Les membres du Conseil Municipal appelés à siéger pour cette commission ont été pris dans l'ordre du tableau municipal hors Maire et Adjoints. Il s'agit de Christine COMMERE, Pascale MARAQUIN, Pascal POIRIER et Lionel BEAUFORT pour la liste majoritaire et de Benjamin GAUTIER, seul conseiller restant de la liste minoritaire.

Loyer Pétoulet

Les restaurants ont eu l'autorisation d'ouvrir à partir du 09 juin 2021. En commission, il a été proposé de répartir le loyer de juin du Pétoulet comme suit :

- ↳ la 1^{ère} moitié du mois à 50 % du montant du loyer commercial ;
- ↳ la 2^{ème} moitié à 100 % du loyer commercial.

Loyer Commercial	730.30 € HT
Loyer Logement	312.98 € HT
TOTAL	1 043.28 € HT
Réduction 50% loyer Commercial/15 jours	- 182.58 € HT
TOTAL DU APRES REDUCTION	860,70 € HT
TVA 20 %	172.14 €
	1 032,84 € TTC

Le Conseil Municipal **VALIDE** le loyer du Pétoulet sur le principe de la 1^{ère} moitié du mois à 50 % du montant du loyer et la 2^{ème} moitié à 100 % du loyer commercial, soit un montant de 1 032,84 € TTC

DCM 044/JUIN/2021

Le Petit Local (projet extension du salon de coiffure)

La coiffeuse a demandé une extension de son salon. A ce jour, l'architecte n'a pas finalisé son étude.

Il a été décidé de reporter ce projet à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Remboursement emprunt lotissement 225 000,00 €

Les ventes des parcelles du premier semestre 2021 permettent de réaliser le remboursement anticipé, sans frais, du prêt de 225 000,00 € réalisé en décembre 2020 pour le budget du lotissement du Coudray.

Suivant les conseils de Madame le Receveur Principal, le Conseil Municipal **VALIDE** le remboursement anticipé du prêt de 225 000,00 € réalisé sur le budget du lotissement du Coudray.

DCM 045/JUIN/2021

La dernière tranche des travaux de viabilisation du lotissement seront réalisés en 2022, lorsqu'une grande partie des maisons seront construites

Location logement 14 Rue des Lauriers

Le locataire du logement situé au 14 Rue des Lauriers a quitté les lieux fin mai 2021. 3 visites ont eu lieu, mais celles-ci n'ont pas abouti. A ce jour, un nouveau candidat est en réflexion.

Actuellement le logement est vacant. Son loyer est de 400,00 €/mois. La commission propose de le visiter et éventuellement de le rénover.

Secrétariat de mairie

➤ Annonce recrutement

Une annonce de recrutement pour le poste de secrétaire de mairie est parue sur Emploi-Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique suite à la démission de Sandrine MAINGARD.

➤ Changement des horaires de travail du poste de l'accueil et d'ouverture au public.

Suite à la modification des horaires d'accueil téléphonique et du public, il y a eu lieu de réajuster ceux-ci. Les nouveaux horaires d'accueil téléphonique sont :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 18 h 00 ;
- mercredi et samedi matin de 9 h 00 à 12 h 00.

➤ Congés d'été

La mairie sera fermée au public le samedi 17 juillet 2021 ainsi que du 11 au 19 août 2021 inclus pour les congés d'été.

Denise CHAUDET sera en formation (les assurances de la commune) vendredi 02 juillet 2021 de 10 h 00 à 12 h 00.

Plaintes (dégradations salle de Loisirs et vol d'un souffleur)

➤ Dégradation salle de Loisirs

Monsieur le Maire a déposé une plainte contre X pour dégradation des portes de la salle des Loisirs à la gendarmerie. Cette démarche est nécessaire pour la déclaration auprès des assurances.

Des devis ont été demandés à diverses entreprises.

➤ Vol d'un souffleur

Lors d'un chantier de débroussaillage en campagne, un agent s'est fait voler le souffleur dans le camion. Une plainte pour vol a été déposée à la gendarmerie.

Subventions

➤ Participation aux frais de fonctionnement de l'École Privée

Le forfait par élève est égal au coût moyen par élève constaté à l'école publique de Montigné (maternelle et primaire). Pour l'année 2020, ce coût moyen s'appuie sur l'année 2019, année de référence (année 2020, impactée par la crise sanitaire, qui ne permet pas d'évaluer le coût de fonctionnement global de l'école publique), il est fixé à 628,69 € par élève (maternelle et primaire confondus). L'effectif pris en compte au 31 décembre 2020 est de 62 élèves.

Le Conseil Municipal **FIXE** la subvention allouée aux dépenses de fonctionnement des classes de l'école privée à 38 978,78 €, soit 628,69 € X 62 élèves, et autorise à effectuer le versement en 2 fois :

Premier versement de 80 % soit 31 183,02 € en juillet,
Second versement de 20 % soit 7 795,76 € en octobre

DCM 046/JUIN/2021

➤ **Subventions associations**

La commission vie associative a étudié les demandes de subventions reçues comme demandé lors du Conseil Municipal du 06 mai 2021. Elles étaient toutes justifiées des dépenses de l'année précédente et des prévisions pour l'année à venir.

Les associations recevront donc les montants des subventions décidées en conseil municipal du 1^{er} avril 2021.

En ce qui concerne la subvention versée à l'ADMR qui n'a pas été votée lors du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2021, celle-ci s'élève à 2 064,00 € pour 2021.

Le Conseil Municipal **VOTE** la subvention allouée pour l'association ADMR d'un montant de 2 064,00 € pour 2021.

DCM 047/JUIN/2021

Pour 2022, la demande adressée aux associations fin 2021 tiendra compte des activités réalisées ou non en 2021

Créances éteintes

La Trésorerie n'a pu procéder au recouvrement de 4 créances dont le montant global s'élève à 72,53 €, chacune de ces créances étant déclaré en surendettement avec décision d'effacement de la dette.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** d'éteindre ces créances pour un montant de 72,53 €.

DCM 048/JUIN/2021

Participation aux frais de fonctionnement école de LAVAL

La ville de Laval a fait parvenir à la commune une demande de participation financière pour un enfant scolarisé en UEM (Unités d'Enseignement en Maternelle). Le montant pour une classe de CP est de 386,00 €.

Le Conseil Municipal **VALIDE** la participation financière à la ville de Laval d'un montant de 386,00 €.

DCM 049/JUIN/2021

Rappel de la législation sur le bruit

Le Code de la Santé Publique, Article R1334-31 (version en vigueur du 08 juin 2021) : aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une

personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Extrait de L'ARRETE PREFECTORAL n°2008-D-278 du 15 juillet 2008,
version consolidée au 3 avril 2014 (arrêté modificatif n°2014043-0013)

Article 8 : Les dispositifs sonores destinés à protéger par effarouchement les productions agricoles et piscicoles des atteintes dues à la faune sauvage doivent être utilisés de façon rationnelle et uniquement pendant les périodes sensibles où la production est particulièrement exposée aux dégâts (semis, vidanges d'étangs ...). Dans tous les cas, l'utilisateur doit informer les plus proches voisins de la mise en place de ces dispositifs. Leur implantation ne pourra se faire qu'à une distance minimale de 250 mètres des immeubles occupés ou habituellement occupés par des tiers. Le nombre de détonations par heure doit être adapté aux espèces à éloigner et aux productions agricoles ou piscicoles à protéger. Un nombre réduit de détonations horaires doit toujours être recherché sans toutefois descendre en dessous du seuil d'efficacité du moyen d'effarouchement utilisé. L'utilisation de ces dispositifs est interdite dans les zones ou les périodes de reproduction et de rassemblement des dortoirs hivernaux d'oiseaux. Le fonctionnement de ces dispositifs sonores est interdit du coucher du soleil jusqu'au lever du soleil (heure légale), et toute la journée des dimanches et jours fériés. A la demande de l'exploitant agricole ou piscicole et en fonction du contexte local, des dérogations peuvent être accordées ponctuellement par arrêté individuel du maire de la commune. »

Article 9 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon et pompes d'arrosage à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- ☞ les jours ouvrables de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 19 H 30
- ☞ les samedis et mercredis de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H
- ☞ les dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H.

Rappel de la législation concernant la destruction de chardons

Une législation existe également pour la prolifération des chardons en Mayenne. La Préfecture avait pris un arrêté en 2007 :

ARRETE n° 2007-A-246 du 29 JUIN 2007
prescrivant la destruction des chardons des champs

Article 1er - sur l'ensemble du territoire du département, les propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers sont tenus de procéder à la destruction du chardon des champs (*Cirsium arvensé*) dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage, ainsi que dans les haies qui les bordent.

Article 2 - pour éviter toute dissémination, les chardons doivent être détruits avant leur floraison. Cette floraison s'étale de juin à septembre. Les chardons peuvent être détruits de façon mécanique ou chimique.

Néanmoins dans les zones non traitées définies par l'arrêté du 12 septembre 2006, la destruction mécanique des chardons devra être privilégiée et la lutte chimique rester exceptionnelle. En cas de destruction chimique, seul un traitement plant par plant réalisé selon les préconisations figurant en annexe est admis.

Article 3 - l'Etat, le département et les communes en ce qui concerne leurs domaines publics et privés, les établissements privés, sont astreints à ces obligations.

Article 4 - toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront passibles des sanctions prévues par les articles L. 251-19 à L. 251-21, titre V du code rural.

Article 5 - le présent arrêté abroge les dispositions de l'arrêté n° 2002-A-129 du 22 juillet 2002.

Article 6 - le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, le sous-préfet de Château-Gonder, le sous-préfet de Mayenne, Mmes et MM. les maires, le lieutenant-colonel, commandant le groupement de gendarmerie, le chef du service régional de la protection des végétaux, la directrice départementale de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental de la sécurité publique, les garde-champêtres, et tous agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché dans toutes les communes du département et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne.

Préconisations pour la lutte contre le chardon dans les ZNT

Dans les ZNT définies par L'arrêté du 12 septembre 2006, le traitement chimique contre le chardon doit être réalisé de manière très localisé, plant par plant, sur les feuilles en bon état végétatif des plants apparents. Il n'est admis qu'au-delà d'une bande de sécurité de 1 mètre de large le long des cours d'eau.

Le traitement doit être réalisé avec un produit homologué à cet effet, en respectant les doses prescrites et les préconisations d'usage. Le produit phytosanitaire doit être appliqué à l'aide d'un pulvérisateur à dos ou d'un appareil à main (à pression entretenue, équipé d'un système de limitation de la dérive).

L'espace réservé pour la future aire de jeux de l'accueil, dans les jardins communaux derrière la Mairie, sera couvert avec une bâche pour empêcher la prolifération des mauvaises herbes.

Divagations de chiens

3 cas de divagations de chiens ont été signalés à la Mairie en quelques jours, dont une personne qui a été mordue à la main ce qui a nécessité une intervention chirurgicale

Rappel de la Loi : tout propriétaire doit garder la maîtrise de son animal. Dans le cas contraire, le chien ou le chat se trouve en état de divagation, ce qui est puni par la loi. Il risque de plus l'euthanasie.

RAPPEL : lors de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2021, les conseillers avaient réévalué les tarifs :

DCM019/AVRIL/2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de **REVISER** les tarifs de les **FIXER** comme suit le dédommagement dû pour les propriétaires, à compter du 1^{er} avril 2021 :

- * capture et enfermement dans le chenil communal : 25,00 €,
- * transfert à la SPA : 75,00 €

Questions diverses

Un courrier a été reçu en Mairie concernant une demande de busage d'un fossé. Celui-ci sera étudié par la commission travaux.

3 TRAVAUX – URBANISME - VOIRIE

Délibération Territoire Énergie Mayenne (maintenance)

Territoire Énergie Mayenne (TE53) propose aux communes le transfert des compétences de l'éclairage public. Cette compétence comprend :

- ↳ la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de tous les investissements,
- ↳ la maintenance des installations d'éclairage,
- ↳ l'instruction des Déclarations de Travaux (DT) et des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT),
- ↳ la mise à jour de la base de données patrimoniales et de la cartographie associée.

Le transfert serait effectif pour une durée minimum de 10 ans Les communes qui le souhaitent pourront reprendre les compétences de l'éclairage public qu'au bout de cette date.

Le dossier relatif aux conditions de transfert des compétences de l'éclairage public à Territoire Énergie Mayenne sera étudié par la commission travaux.

Mayenne habitat : dossier en cours

Le début de chantier est prévu au cours du dernier trimestre 2021.

Une réunion préparatoire au démarrage des travaux de constructions des 12 logements est prévue le vendredi 02 juillet 2021 à 11 h 00.

Les logements devraient être disponibles à partir de septembre 2022.

Travaux : dossier en cours

➤ Travaux cimetière et bourg - validation des devis :

Le précédent Conseil Municipal avait demandé des subventions pour l'aménagement des allées du cimetière et de la Place Jeanne d'Arc.

Il a été évoqué des travaux plus urgents à réaliser concernant les carrés du cimetière, le parking d'Agrial, la Rue et l'Impasse des Primevères ainsi que le trottoir du City Stade (l'intersection du chemin du Pont Patry et de la Maison Neuve à prévoir éventuellement fin 2021 – début 2022).

Des devis pour les travaux du cimetière et dans le bourg ont été fournis par les entreprises sollicitées.

Après étude de la commission travaux et après délibération, le Conseil Municipal **VALIDE** le devis de LEROY PAYSAGES pour un montant de 10 066,23 € HT soit 12 079,90 € TTC ainsi que le devis d'EUROVIA pour un montant de 13 944,00 € HT, soit 16 732,80 € TTC.

DCM 050/JUIN/2021

➤ Pacte Régional pour la Ruralité : demande de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par la région des Pays de la Loire d'un plan de relance d'investissement.

L'objectif de ce fonds est de pouvoir accompagner les Communes dans la relance de leurs projets à la suite de la crise sanitaire liée à la COVID-19 afin de stimuler l'investissement local.

Au regard de ces éléments, il propose de solliciter une demande d'aide financière de 20% du montant de l'investissement aux projets suivants :

Nature des projets :	Montant HT
• Aménagement des allées piétonnes du cimetière des carrées A, B, C, D, E et F et d'un espace technique	10 066,23 €
• Réfection du sol du parking AGRIAL	4 480,00 €
• Réfection de la voirie Rue et Impasse des Primevères	7 942,00 €
• Réfection du trottoir – City Stade - Rue de Venage	642,00 €
• Réfection de la voirie de l'intersection du chemin du Pont Patry et Maison Neuve	880,00 €
TOTAL D'INVESTISSEMENT HT	26 023,48 €

Le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité des membres présents sollicite une demande de subvention de 20 % du total de l'investissement pour les projets prévus au titre de « Pays de la Loire relance investissement communal – volet communal - investissement 2020/2021 » et sollicitera 30% dans le cadre du Fonds de Concours 2020/2023 de Laval Agglo auquel la commune peut prétendre..

DCM 051/JUIN/2021

Groupement intercommunal de travaux voirie

Il a été proposé de créer un groupement intercommunal de commande (Montjean – Beaulieu – Ahuillé – Loiron-Ruillé et Montigné) afin de pallier aux demandes de devis pour petits travaux qui restent parfois sans réponse même après plusieurs relances.

Il s'agirait de mettre en commun des travaux et de faire un groupement de commande par l'intermédiaire d'un maître d'œuvre pour le suivi de chantier. Un bureau d'étude serait chargé de lancer les offres.

Avantages :

- ✓ réponse aux demandes facilitées par regroupement de travaux sur différentes communes
- ✓ suivi des travaux par la maîtrise d'œuvre ;
- ✓ libre choix du marché ;
- ✓ engagement tacite de la commune pour 1 an (pour avoir un aperçu) avec un tuteur des dossiers (Montjean pour commencer) ;
- ✓ planification annuelle ou pluriannuelle des travaux par priorité.
- ✓ expertise technique du maître d'œuvre.

Inconvénients :

- ✓ pourcentage de maîtrise d'œuvre sur les travaux ;
- ✓ certaines lignes de travaux peuvent présenter un montant parfois plus important mais l'enveloppe globale restera cohérente.

Au résultat, les communes sont gagnantes : budget connu avec des prix stables.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le principe de l'engagement dans le groupement intercommunal de commande.

DCM 052/JUIN/2021

Questions diverses

Suite aux orages de ces derniers jours, des cailloux, de la terre et des débris se sont accumulés dans la rue Côte des Murs. Les agents vont faire le nécessaire pour nettoyer.

Les mauvaises herbes vont être enlevées sur les bords des chemins et des parcelles non construites.

La dernière parcelle restante à vendre est en cours d'étude pour un achat.

4 VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION

Mise en place des conventions avec les producteurs pour le Petit Local

Pour rappel, il avait été acté lors du CM du 1^{er} avril, « l'emplacement est fixé à 25 euros par an et par commerçant et au-delà de la 2^{ème} utilisation ainsi que le droit de place de 50,00 € pour le Pizzaiolo ». Des conventions entre la commune et les producteurs vont être signées.

Le petit montignéen n°2 – panneau lumineux (été) - Radio

➤ Le Petit Montignéen :

La distribution est prévue la 1^{ère} semaine de juillet 2021. Il est envisagé d'en distribuer également aux résidents des EPADH, anciens habitants de Montigné-le-Brillant.

Fête du Jeu prévu le 09 octobre 2021 : des partenaires ont été sollicités pour y participer.

Forum des associations : des démarches vont être effectuées pour motiver les associations de la commune avant d'ouvrir à des associations extérieures.

➤ Panneau lumineux :

Les travaux effectués par les entreprises SALMON et LEGRAIS semaine 24 nécessitent 3 semaines de durcissement du béton avant que la société Lumiplan puisse procéder à l'installation du panneau prévue semaine 27.

Une réunion de formation concernant la programmation du panneau est prévue fin août pour les élus référents ainsi que les secrétaires.

➤ Radio :

Un journaliste de Radio Fidélité est venu interviewer Monsieur Gérard TRAVERS et Madame Christelle PLANCHENAULT. Le but était de présenter la commune sur un temps très réduit de 12 minutes de paroles.

Radio Fidélité a également autorisé la diffusion de l'interview sur le site internet de la commune.

Thermographie citoyenne (bilan)

Forum énergie le samedi 26/06 de 9h à 12h à Montigné le Brillant :

☞ Bilan : Au total, une centaine de personnes se sont présentées au forum Energie organisé sur les communes Montigné le Brillant le samedi 26 juin matin et Ahuillé l'après-midi. Au programme : La JCE de Laval a thermographié pour modèle les villes de Montigné-le-Brillant et de Ahuillé. Les habitants de ces 2 villes ont pu récupérer la photo de leur maison et savoir s'ils devaient ou non engager des travaux de rénovation énergétique. Sur un parcours d'une trentaine de minutes, différents ateliers étaient proposés:

☞ La « JCE » restituait les données collectées sur la déperdition thermique des maisons du centre bourg de ces 2 villages. Les habitants intra-muros ont ainsi pu repartir avec une photo thermique de leur habitation. « L'Espace'éco » était présent avec leur barnum représentant un appartement en trompe l'œil pour sensibiliser aux écogestes.

☞ « Synergie53 » a animé différents ateliers sur l'efficacité Energétique tout au long de la journée sur 3 thèmes.

☞ L'espace « Info Energie » a proposé deux tables rondes conduite par un expert :

- 10h à Montigné-le-Brillant: Analyse d'une thermographie et auto-diagnostic
- 15h à Ahuillé : Les aides financières de la rénovation énergétique.

Nathalie FORET-VETTER propose de mettre à disposition des citoyens 2 ou 3 appareils (valeur de 15,00 €/appareil) qui permettent de contrôler la consommation des appareils même éteint.

Bénévolat « journée du Patrimoine »

Pour l'organisation de la journée du patrimoine le 19 septembre 2021 sur la commune de Montigné le Brillant, des référents ont été nommés pour chacune des activités au programme. Chaque référent a besoin de 3 à 10 bénévoles selon l'activité prévue (exemples : randonnée de 8 km : besoin de bénévoles pour assurer la sécurité sur le parcours ; expo film dictée jeux : besoin de bénévoles pour se partager la journée sur des créneaux horaires de 1h à 1h30)

Une réunion de restitution est prévue le 9 juillet 2021.

Planning salle des Associations

Un planning va être mis en place car d'autres associations que les sections de l'ASLM peuvent être amenées à avoir besoin de cette salle.

L'ASLM en sera informée lors de la réunion prévue le 1^{er} juillet 2021.

5 ENFANCE – JEUNESSE - SENIORS

Appel d'offres Restaurant scolaire

Deux prestataires ont rendu leurs offres le 22 juin 2021. : La commune de Cossé le vivien, prestataire avec lequel nous collaborons depuis 5 ans et l'entreprise CONVIVIO situé en Iles et Vilaine avec une succursale sur Laval. Tous les deux proposent une liaison chaude.

Les critères retenus pour l'étude comparative des marchés sont : 70 % pour la valeur technique et 30 % pour la valeur du prix des prestations.

Le contrat sera établi pour 1 an (obligation de renouveler l'appel d'offres au regard du code des marchés publics, le nombre de repas distribués représente 15 500 repas/an).

Le Conseil Municipal **VALIDE** le marché de Cossé-le-Vivien à l'unanimité pour la proximité, la qualité du service et la continuité.

DCM 053/JUIN/2021

Socle numérique (réponse positive)

La commune a obtenu une réponse positive concernant la demande d'équipement numérique (ordinateurs, vidéo-projecteur et pavé numérique) pour l'école publique.

Compte-rendu du Conseil d'École

➤ École Pablo Picasso :

☞ Lors du Conseil d'école du 17/06/2021 le départ de l'enseignant de maternelle Damien Delattre a été évoqué. Il sera remplacé par une institutrice précédemment en poste sur Andouillé.

☞ 86 élèves sont prévus pour la rentrée 2021 – 95 élèves en janvier ou avril avec l'arrivée de 9 enfants de 3 ans :

☞ Le temps libéré par Christine Sauvé de 13h30 à 14h30 dû à l'arrivée échelonnée des enfants en janvier et avril sera compensé sur le restaurant scolaire jusqu'en janvier.

☞ Différents projets sont prévus pour l'année scolaire :

☞ Initiation sportive : Boxe et escrime et proposition de l'ASLM pour du basket.

☞ Sorties et séjours prévus à Trégastel et Versailles

☞ Initiation aux échecs pour la classe de la directrice avec une proposition pour que l'intervenant puisse être associé à la fête du jeu le 09 octobre.

➤ École du Sacré Coeur :

☞ La signature de la convention entre la Mairie et l'école concernant le forfait communal attribué au titre de l'année 2021 : 38 978.75€ a été effectuée.

☞ 62 élèves sont inscrits pour la rentrée 2021, ce qui représente 4 enfants de moins par rapport à 2020.

☞ L'école souhaite maintenir les voyages et sorties sur la fin de l'année : St Malo et le Puy du Fou*

☞ Une demande pour un parc à vélo a été émise car les enfants circulent de plus en plus en deux roues ; demande partagée par l'école publique.

☞ Le souhait de pouvoir réitérer les journées prévention routières et sur Montigné a été formulé. L'école publique serait également partante.

Ces deux demandes seraient à corréliser avec la réflexion sur la circulation apaisée et l'identification des espaces dangereux sur la commune.

Accueil de Loisirs

Tous les camps ont été pris d'assaut hormis celui ' les petits soigneurs' qui a été annulé. Cependant, un après-midi supplémentaire a été mis en place aux écuries d'Anto pour dissocier un groupe de 19 enfants et répondre à 3 demandes supplémentaires

Service jeunesse

Les deux camps sont remplis, soit 20 enfants de MONTIGNE. Il reste quelques places sur les activités de l'après-midi. Les inscriptions se feront certainement à la dernière minute.

Suzanne CADOT, élève à l'école publique, sera filmée (sur accord de ses parents) dans le cadre d'une étude pour suivre l'évolution de l'enfant sur une dizaine d'années.

Un accord favorable a été donné pour la Fête du jeu.

Argent de poche

Il reste à caler la nature des différents chantiers : 3 journées en juillet et 1 en août.

Questions diverses

Une assistante maternelle quitte la commune. Ce départ risque de fragiliser l'offre face à la demande qui va devenir grandissante avec l'arrivée de jeunes ménages dans le nouveau lotissement. A l'avenir, il risque d'y avoir plus de demande que d'offre. La promotion d'assistante maternelle sera faite pour recruter de nouvelles personnes. Dans les 5 années à venir, il y aura 5 assistantes à remplacer. Cette question sera travaillée avec J. Gougeon à la rentrée (étude de besoins prospective, recherches de solutions ...).

Jeanne Gougeon demande à faire valoir son concours. Si elle n'est pas embauchée en octobre, elle perdra le bénéfice de son diplôme. Une réflexion est en cours avec l'agglo pour une compétence intercommunale.

L'annonce du recrutement de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle des Loisirs est en cours. Le choix du cabinet se fera lors du prochain conseil municipal.

6 LAVAL AGGLO

Mise à jour des dossiers de subventions

Une réunion pour mettre à jour le listing des travaux faisant l'objet de la subvention Fonds de Concours de Laval Agglomération 2016-2020 aura lieu le 1^{er} juillet 2021.

2 enquêtes publiques PLUI

Lors de la 1^{ère} enquête relative à la modification simplifiée du PLUI, 16 demandes ont été enregistrées. Quelques demandes ont fait l'objet d'un retour de complément d'information. Une invitation à présenter toutes les demandes formulées et recensées par le passé a été transmise aux personnes concernées.

La 2^{ième} enquête publique unique concerne la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Laval Agglomération et l'institution de périmètres délimités des abords (PDA) de Monuments Historiques.

Conférences des territoires

Une vidéo a été transmise aux différents élus.

Lors d'un Conseil Communautaire, un groupe de travail a été mis en place concernant le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI). Une enquête a été transmise aux communes afin qu'elles donnent les priorités des projets à garder par Laval Agglomération afin de rester dans le budget alloué pour ces investissements.

Tickets commerçants été

De décembre 2020 à février 2021, Laval Agglomération a mis en place l'opération "Ticket Commerçant" afin de soutenir l'économie locale et le pouvoir d'achat des habitants face à la situation sanitaire. Le projet a profité à 11 080 clients, mobilisé 340 commerces et généré un volume d'achats minimum de 931 650,00 €.

Depuis le 17 juin 2021, Laval Agglo a relancé l'opération « tickets commerçants ». Chaque personne pourra bénéficier gratuitement de 50,00 € en bons d'achats par mois. Il suffit pour cela de s'inscrire en quelques clics via son smartphone sans avoir à télécharger d'application.

Cette relance s'étend désormais à d'autres secteurs d'activité :

- ↳ hôtels, restaurants et cafés,
- ↳ établissements culturels (cinémas, théâtres, festivals et salles de spectacle),
- ↳ clubs de sport (aide à la licence pour les -22 ans).

Le chéquier correspond à 10 bons d'achat d'une valeur de 5,00 €, dont :

- ↳ 4 tickets commerces à dépenser dès 25,00 € d'achats dans tous les commerces partenaires de l'opération sur le territoire de l'agglomération,
- ↳ 3 tickets culture et 3 tickets sport, à dépenser dès 15,00 € d'achats dans tous les établissements culturels et associations sportives.

7 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Destination du véhicule Renault Traffic

Une réflexion sur la destination du camion Renault Traffic suite au contrôle technique a été engagée. Les pièces de rechange pour le réparer sont introuvables selon le garagiste.

Un acquéreur serait éventuellement intéressé. En cas de refus d'achat, il partira chez un ferrailleur avant la date butoir du 27 juillet 2021.

Rencontre élus – personnel communal

Le Conseil Municipal, lors de son élection, avait émis le souhait de faire une rencontre entre élus et personnel communal. Le contexte sanitaire de 2020 avait obligé le report de cette entrevue à une date ultérieure.

Les nouvelles normes sanitaires ont permis de fixer la date du 02 juillet 2021 à 18 h 30. 9 élus et 11 agents ont répondu présents à cette invitation.

Dates des prochains conseils municipaux

Les dates pour les prochains conseils municipaux ont été fixées :

- Jeudi 29 juillet 2021 ;
- Jeudi 26 août 2021 ;
- Jeudi 23 septembre 2021 ;
- Jeudi 28 octobre 2021 ?

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le Jeudi 29 juillet 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 25.

Visé par le secrétaire,
de séance,

Le Maire,